

Province de LIEGE
Arrondissement de HUY
COMMUNE de TINLOT
rue du Centre 19
4557 TINLOT



Tél. : 085 /830 911
Fax : 085 /830 929
BELFIUS : IBAN : BE05 091000450875
BIC : GKCCBEBB
E-mail : admin@tinlot.be

AEQUALIS NOTAIRES ASSOCIES
Maîtres BODSON - LEJEUNE Vincent -
Michael
rue Damry, 184
4100 Boncelles

Tinlot, le 06 juillet 2026

N/Réf. : RU 33/26
Vos réf. : 26-00-0320/001 - MMSCK

INFORMATIONS NOTARIALES : Art. DIV.99 et D.IV.100 CoDT/Art R. IV 105-1

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 21/05/26 relative à un bien sis Rue Petit Tige, 1 à 4557 Tinlot, cadastré : TINLOT 4 DIV/FRAITURE/, Section A n°41S- 41T et appartenant au propriétaire repris ci-dessous, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.1, § 3, 1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial (ci-après le Code) ;

Liste des propriétaires

Informations complémentaires

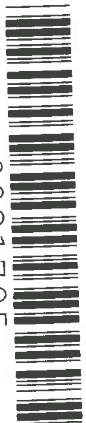
Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans.
Le bien en cause n'a fait pas l'objet après 1977 de(s) permis d'urbanisme.
Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'environnement.
Le bien en cause n'a fait pas l'objet de déclaration environnementale de Classe 3
Le bien n'est pas soumis au droit de préemption.
Le bien n'est pas repris dans un plan ou projet de plan d'expropriation.
Aucune ordonnance d'insalubrité n'a été dressée.
Aucun constat d'infraction urbanistique n'a été dressé ce jour.

Observations

A titre de renseignements, le Collège fait part des observations suivantes : **Néant**

RU 2026

LB0021795



Les informations et prescriptions contenues dans le présent document ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée et sont celles dont nous disposons dans notre base de données.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'assurance de notre considération distinguée.

A Tinlot, le 06 juillet 2026

J. REBIA

Directeur général



D. ALBANESE
C. GUYOT

Bourgmestre

REMARQUES

En vertu de l'article R.IV.105-1 du Code du développement territorial, les Communes sont tenues de fournir uniquement les renseignements visés à l'article D.IV.97, 7° dudit code.

Le présent avis ne donne aucune garantie quant à l'existence légale des constructions/installations présentes sur ledit bien. La situation des bâtiments sur un plan cadastral ne signifie en aucun cas que les constructions sont régulières au niveau urbanistique. Pour rappel, un permis d'urbanisme est requis pour la plupart des constructions depuis 1962.

L'absence de constat d'infraction(s) urbanistique(s) dans un procès-verbal n'exclut pas l'existence d'éventuelles infractions urbanistiques. Il vous appartient d'interroger les cédants pour obtenir une information précise à ce sujet. De plus, en cas de doute sur la régularité des bâtiments, même si les travaux ont été réalisés par les propriétaires précédents, il est fortement conseillé aux propriétaires de s'adresser au service urbanisme de la Commune.

La réglementation wallonne prévoit un délai de péremption pour certaines infractions très limitées en vertu de l'article D.VII.1 §2 du CoDT. Si le bien a été acheté avec une infraction urbanistique, cette dernière ne sera retirée (si elle est jugée régularisable) que via une procédure d'autorisation urbanistique (permis), peu importe le changement de propriétaire.

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons. De ce fait, nous ne pourrions être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article R.IV.105-1 (30 jours), il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97, 7° du CoDT relatif à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité. Nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées.

Enquête notaire

Parcelle concernée

Division: TINLOT 4 DIV/FRAITURE/
Section: A
Numéro: A 41 S
JNS: 61081
Surface calculée: 1.42 ares
Adresse de la parcelle (Source:ICAR): **Rue Petit Tige 1 , 4557 Fraiture**
Nom du plan du secteur d'aménagement :
HUY-WAREMME

1 Zone(s) d'affectation:
Habitat à caractère rural (100% soit 1.42 ares)

Plan de secteur

Surcharges du plan de secteur

Prescriptions supplémentaires

Prescription supplémentaire : Non

Avant-projet et projet de modification du plan de secteur

Infrastructures en avant-projet ou projet : Non

Périmètres des avant-projets et projets : Non

Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non

Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non

Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: **Oui**
Code carto: 61081-RMR-0001-01
Libellé: Tinlot
Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
Liendoc: [Lc](#)

Guides Régionaux d'Urbanisme

Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: **Oui**
Code carto: 61081-REP-0001-01
Libellé: Tinlot
Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
Liendoc: [Lc](#)

Guides Communaux d'Urbanisme

Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non
Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: **Oui**
Code carto: 61081-RCB-0002-02
Libellé: Règlement communal concernant la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse
Historique dossier: arrêté du 15/02/1979 (Roi (arrêté))
Liendoc: [Lc](#)
Parcelle située en SDC : Non

Schéma de Développement Communal

Anciennement Schéma de Structure Communal

Permis d'Urbanisation

Rénovation urbaine

Revitalisation urbaine

Sites à réaménager (SAR)

Périmètre de reconnaissance économique

Schéma d'Orientation local

Périmètre de remembrement urbain

Article D.IV.22

Zones d'assainissement

Parcelle située en SSC - Anciennement Schémas de Structure communaux: **Oui**
Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
Parcelle située dans un SAR: Non
La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Parcelle concernée par un SOL: Non
Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
Parcelle située dans un périmètre d'application de l'article D.IV.22: Non
1 type(s) de zone(s) :
Autonome (RAA)
Axe du réseau hydrographique wallon: Non

Cours d'eau

A 50 mètres: Non

Aléa d'inondation

Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000).

Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.

La parcelle n'est située dans aucune zone

Axe de ruissellement concentré

Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non
Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non
Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non
Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non

Zone de prévention des captages (SPW)

Parcelle située dans un parc naturel: Non

Parc naturel

Un arbre se trouve dans la parcelle: Non
Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non
Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non
Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non
Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non
Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non
Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non

Liste des arbres et haies remarquables

ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)

Zone Natura 2000

Zone Natura 2000 (100m)

Servitudes

La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour.

Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)

Wateringue

Parcelle contenant une wateringue: Non

Canalisations de gaz Fluxys

Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non
Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non
Zones contours des entreprises SEVESO: Non

Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.

Seveso

	Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst Parcelle située dans une cavité: Non Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non la parcelle est concernée par le SDC: OUI Aire d'habitat à caractère villageois (100% soit 1,42 ares)
Banque de données de l'Etat des Sols:	
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	
Eboulement	
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	
Inventaire régional du patrimoine:	
Carte archéologique	
Chemin de Grande Communication (Liège)	
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale	
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	
Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers	
Mesures d'aménagement du SDC	
Parcelle concernée	Division: TINLOT 4 DIV/FRAITURE/ Section: A Numéro: A 41 T INS: 61081 Surface calculée: 4,32 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): <u>Nom du plan du secteur d'aménagement :</u> HUY-WAREMME 1 Zone(s) d'affectation: Habitat à caractère rural (100% soit 4,32 ares)
Plan de secteur	<u>Surcharges du plan de secteur</u> <u>Prescriptions supplémentaires</u> Prescription supplémentaire : Non <u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 61081-RMR-0001-01 Libellé: Tinlot Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001 Liendoc: Lc
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui Code carto: 61081-REP-0001-01 Libellé: Tinlot Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991 Liendoc: Lc
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 61081-RCB-0002-02 Libellé: Règlement communal concernant la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 15/02/1979 (Roi (arrêté)) Liendoc: Lc Parcelle située en SDC : Non
Schéma de Développement Communal	
Anciennement Schéma de Structure Communal	Parcelle située en SSC - Anciennement Schémas de Structure communaux: Oui
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Rénovation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
Revitalisation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Périmètre de remembrement urbain	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
Article D.IV.22	Parcelle située dans un périmètre d'application de l'article D.IV.22: Non
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Autonome (RAA) Axe du réseau hydrographique wallon: Non
Cours d'eau	A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation	La parcelle n'est située dans aucune zone
Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	

Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III: Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Non Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
Liste des arbres et haies remarquables	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000 Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	
Zone Natura 2000	
Zone Natura 2000 (100m)	
Servitudes	La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
Seveso	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret): Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret): Non La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelle située dans une cavité: Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements: Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30°: Non Parcelle contenant un monument classé: Non Parcelle contenant un site classé: Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé: Non Parcelle contenant un site archéologique classé: Non Parcelle contenant une zone de protection: Non Inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: OUI (12% soit 0.5 ares)
Eboulement	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non la parcelle est concernée par le SDC: OUI Aire d'habitat à caractère villageois (100% soit 4,32 ares)
Inventaire régional du patrimoine:	
Carte archéologique	
Chemin de Grande Communication (Liège)	
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale	
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	
Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers	
Mesures d'aménagement du SDC	

Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.

